

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
Mardi 19/09/2017
Périodique 1.556
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : luc.looze.rgcc@gmail.com

CONVOCATION REUNION DU MARDI
03/10/2017 2016 au local du RGCC
« LE CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de
Ville - 6200 Châtelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE
NEANT

SUSPENSIONS

Exclusion 2 avertissements en
championnat : suspendu(s) pour 1 journée
effective de championnat au sein du RGCC
à partir du 30/09/2017 :

PETRIELLO Lorenzo 07/11/90 FAC VAL
D'HEURE

CAPOFERRI Mike 27/07/82 AS GERPINNES
THIRIFAYS Jérôme 01/06/88 AS GERPINNES
ERBAS Ali 28/12/91 FC MARCHIENNE

3 avertissements en championnat :
suspendu(s) pour 1 journée effective de
championnat au sein du RGCC à partir du :

NEANT

CHANGEMENT D'HEURE

Le match de coupe du 14/10/2017 PHENIX
M/S/M – S. COSAR SPORT se jouera à 10h00
au lieu de 13h00

CHAMPIONNAT

Le 30/09/2017 (4°J.) ACC BUFFALO – CHU.
CHARLEROI 12H00 au lieu de 15h00

Le 21/10/2017 (6°J.) ACC BUFFALO – JS
MARCHIENNE 12h00 au lieu de 15h00

AMENDES ET FRAIS DIVERS : Journée du 16/09/2017

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :

* R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :

2. FC MARCHIENNE	1X6 €
3.ECOLE DES CHAMPIONS	3X3 €
4.FC CASSEROLES	1X3 €
11.PHENIX M/S/M	1X3 €
27.C.st P MUPPETS	1X3 €
37.FAC VAL D'HEURE	1X3 €
	1X6 €
60. AS GERPINNES	3X3 €
	2X6 €
67 S.COSAR SPORT	2X3 €

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE Mardi 03/10/2017 à 18h00 (si
besoin, voir convocation(s))

NEANT

AFFILIATIONS

Merci de bien vouloir faire parvenir :
A M. TUBETTI

Une liste de tous vos joueurs effectifs
pour la saison 2017-2018

VOIR TABLEAU B

Egalement les cartes jaunes des joueurs
non repris doivent être rentrées

Le plus rapidement possible

Pour vos affiliations, déposez-les dans
la boîte à lettre et vous pourrez venir
les récupérer le vendredi de 14h00 à
17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00
Merci de votre compréhension

Rappel

Le paiement de l'assurance doit être
Versé sur le compte du RGCC pour :
Le jeudi 28 septembre au plus tard

EN CAS DE MANQUEMENT, LE CLUB
ET LES MEMBRES DU COMITE
SERONT RADIES POUR DETTES
AVEC EXTENSION A L'URBSFA